

COMMUNE DE BOURLON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2012

PRESENTS : MM. BOYER - LEROUGE - CUVILLIER – MERCIER – BRUEZ – MASSON

MMES LAGEAT – CACHEUX – COQUART - CATTIAUX

ABSENTS EXCUSES : MM CARPENTIER – LAUDE - WIART

MELLE COUVREUR

ABSENT : MR LECHAPTOIS

Mr Xavier BRUEZ a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

1°) Lettre du Président de l'OGEC (Ecole Saint Joseph) sollicitant une subvention :

Monsieur le Maire donne lecture de ladite lettre en date du 18 septembre 2012 sollicitant une subvention de fonctionnement proportionnelle au nombre d'élèves résidant dans la commune et scolarisés en maternelle, primaire et au collège.

Il rappelle les règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.

Il indique que l'école primaire Saint Joseph bénéficie d'une subvention communale comme l'impose la Loi et que dans un souci d'équité avec l'école maternelle Victor Hugo, l'école maternelle Saint Joseph bénéficie également d'une participation financière de la commune

Il propose de ne pas accorder de subvention supplémentaire pour le collège dans la mesure celle-ci n'étant obligatoire pour la commune.

Proposition acceptée à l'unanimité.

2°) Approbation du règlement du columbarium et du jardin du souvenir :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement lequel est accepté à l'unanimité.

Il propose de ramener le prix d'une case à perpétuité de 1 000 euros à 950 euros.

Proposition acceptée l'unanimité.

3°) Questions diverses :

* signature du contrat afférent au spectacle de Noël : Le Maire expose à l'Assemblée que Mme Cattiaux a pris contact avec Monsieur Hervé LISON – Sideline Production, dans le cadre de l'animation de l'Arbre de Noël de l'Ecole Publique Victor Hugo qui doit se dérouler le 18 décembre 2012. Un spectacle de magie sera offert aux enfants moyennant un cachet de 600 euros. Il demande à l'Assemblée l'autorisation de signer le contrat relatif à cette animation.

Autorisation donnée à l'unanimité

* lettre du Maire d'Arras relative à la défense du projet du canal Seine Nord : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier et d'une motion adressés par Monsieur le Maire de la Ville d'Arras qui invite la commune à prendre une motion similaire à la sienne.

Lecture faite de ces deux documents, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité .

* renouvellement du contrat CUI : le Maire rappelle que le CUI de Monsieur Jean Paul DEBAILLE se termine le 13 novembre 2012. Il propose à l'assemblée de le renouveler.
Proposition acceptée à l'unanimité

* Nomination d'un référent en matière de sécurité routière : Le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a décidé de créer des commissions consultatives d'arrondissements qui sont des instances d'analyses et de propositions dans les domaines de la signalisation et de l'harmonisation des vitesses. L'objectif de ces commissions est d'assurer une analyse de terrain et un traitement local en concertation avec les Maires
Conformément à la décision prise en Commission Départementale de Sécurité Routière le 4 juillet 2012, il propose de désigner Monsieur René CUVILLIER en qualité de référent sécurité routière
Proposition acceptée à l'unanimité.

* information sur la création d'une dotation de solidarité communautaire par la C.C.M : Le Maire informe l'assemblée de l'annulation de la délibération prise par la CCM décidant du transfert de la compétence financière relative à la prise en charge de la contribution incendie et secours destinée. Cette décision a été prise à la demande de Monsieur le Préfet. Il précise que consécutivement à cette décision, la CCM a décidé la mise en place une dotation de solidarité communautaire.

* Association départementale des pupilles de l'enseignement public du Pas de Calais : Le Maire rappelle que la commune a accordé une subvention à cette association. Il donne lecture d'un courrier de remerciement.

* Aide communautaire : Le Maire informe l'assemblée de l'octroi par la CCM d'une participation (en complément de la subvention du Fisac) d'un montant de 1 500 euros à Mr Boidin pour la reprise de la boulangerie de Bourlon.

* Médaille de la Famille : dans le cadre de la préparation de la promotion 2013 de la Médaille de la Famille, le Maire demande à l'assemblée de réfléchir aux candidatures que la commune pourrait présenter.

* Branchement des forains : le Maire indique avoir reçu un devis d'ERDF relatif à l'installation d'un raccordement électrique pour les forains. Celui-ci s'élève à la somme de 1 108,69 euros. Il demande l'autorisation à l'assemblée d'accepter ce devis ce qui permettra à l'avenir de limiter les coûts des raccordements provisoires.
Proposition acceptée à l'unanimité.

* Plan Local d'Urbanisme : Le maire indique que le contrôle de légalité relatif à l'approbation du PLU a été réalisé. Le PLU est désormais opposable aux tiers. Quelques observations ont été formulées par la Préfecture sans pour autant remettre en cause le dossier.

* refonte de la carte intercommunale : le Maire informe l'assemblée d'une refonte de la carte intercommunale et plus précisément du projet d'extension de périmètre du SIDEN SIAN à de nouveaux syndicats intercommunaux

* lettre de Madame HUYGHE : le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements de la mère de Sandrine Huyghe, adjoint technique de la commune décédée en juin dernière. Il rappelle que des fonds avaient été recueillis à son profit.

* Assurance du personnel : Le Maire rappelle que cette assurance est actuellement souscrite auprès de la Compagnie Groupama et que la cotisation 2012 s'élève à la somme de 14 199 euros. Il demande à l'assemblée l'autorisation de dénoncer ce contrat afin de pouvoir en souscrire auprès de la SMACL qui pour des garanties similaires est moitié moins onéreuse (pour 2012 la prime se serait élevée à environ 6 060 euros)

* Monsieur Lerouge, 1^{er} adjoint :

- indique à l'Assemblée avoir reçu une dizaine de personnes intéressées. Certaines de ces personnes devaient contacter le groupe Carrefour. Il pose la question d'une éventuelle prise en charge par la commune du coût du matériel non électrique nécessaire à l'exploitation du commerce.
- être dans l'attente d'un devis de la Compagnie Allianz concernant l'assurance des bâtiments communaux
- informe l'assemblée que le chemin de Cambrai et le chemin vont être remis en état avec l'aide des agriculteurs.
- demande des devis pour les vestiaires du stade de foot.

Le Maire